



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 28 juin 2021

Création de 2 nouveaux centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales en Nouvelle-Aquitaine

La ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Élisabeth MORENO, a annoncé ce jour la création de 12 nouveaux centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) en 2021, dont 2 en Nouvelle-Aquitaine :

- Le premier projet, piloté par le centre hospitalier Charles Perrrens (Bordeaux) et le Groupe SOS Solidarités couvrira la Charente-Maritime, la Dordogne, la Gironde et le Lot-et-Garonne. Il devrait prendre en charge près de 450 auteurs de violences conjugales par an.
- Le second projet, porté par l'association AJIR (Pau) couvrira les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, ainsi que des Hautes-Pyrénées. Il devrait accueillir près de 360 auteurs de violences conjugales par an.

Ces centres résultent du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019. Ils proposeront aux auteurs de violences conjugales **un accompagnement psychothérapeutique et médical** qui pourra être assorti d'un **accompagnement socioprofessionnel** visant notamment à l'insertion dans l'emploi.

Ils s'accompagnent d'une **ligne d'écoute dédiée aux auteurs de violences**, portée par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales (FNACAV) et d'un **dispositif de recherche de places d'hébergement** pour les auteurs de violences afin de permettre aux victimes de rester chez elles.

Avec le CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine, qui couvre les départements du nord de la région (Charente, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne), **la région Nouvelle-Aquitaine disposera d'une couverture complète de son territoire en matière de prise en charge des auteurs de violences conjugales.**

Depuis sa création en novembre 2020, le CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine a pris en charge 239 auteurs dont 203 dans le cadre d'un mandat judiciaire et 36 dans le cadre d'une démarche volontaire.